

L'été, période cruciale pour la vaccination en France

Il faudra immuniser le plus de personnes possible pour garantir un automne tranquille.

VINCENT BORDENAVE, STÉPHANY GARDIER, ANNE-LAURE-FRÉMONT ET KEREN LENTSCHNER

APRÈS l'annonce de la fin du couvre-feu et de l'obligation du port du masque en extérieur, l'enjeu est plus que jamais de maintenir le rythme élevé de la vaccination en France. L'Institut Pasteur a estimé que pour abandonner tous les gestes barrières, il faudrait vacciner au moins 46 millions de personnes. Pour l'heure, un peu moins de 16 millions de Français ont un schéma vaccinal complet et 30 millions sont déjà primo-vaccinés. Le seuil d'immunité collective au sein de la population sera aussi crucial pour éviter le risque d'un rebond de l'épidémie à cause du variant Delta (ex-variant indien), devenu majoritaire en Grande-Bretagne.

Se méfier des variants

On compte désormais moins de 4 000 contaminations quotidiennes en France et les projections à court terme sont optimistes. Il est très peu probable, selon les experts, d'assister à un rebond cet été même si la couverture vaccinale n'est pas encore suffisante pour empêcher d'éventuelles reprises localisées. « Deux choses pourraient faire mentir nos projections, prévient Simon Cauchemez, chercheur à l'Institut Pasteur. Notre scénario de référence correspond à un retour aux conditions de l'été dernier, mais si les gens ont bien plus de contacts cet été, les projections pourraient s'avérer trop optimistes. La seconde est le variant Delta. » Ce variant apparu en Inde est responsable d'une nouvelle hausse du nombre de cas au Royaume-Uni. Selon les premiers éléments, il semble être plus contagieux que le variant anglais majoritaire en France, et une seule dose de vaccin n'offre qu'une protection d'environ 30%. « La dynamique du variant Delta en France n'est pas encore mesurée, mais elle peut modifier les besoins en couverture vaccinale, juge Mircea Sofonea, épidémiologiste à l'université de Montpellier. Pour le Royaume-Uni, il faudrait vacciner environ 95% des adultes selon de premières approximations. » Une crainte partagée par Simon Cauchemez : « Le variant Delta risque en effet de compliquer le retour à une vie normale cet automne. On est en train d'explorer davantage de scénarios pour l'automne. »

Assouplir les délais entre les doses

Pour que la deuxième dose ne devienne pas un casse-tête pour les vacanciers, et éviter qu'ils ne renoncent à la première, le ministère de la Santé a décidé d'assouplir le délai entre les doses. Il est désormais possible d'espacer les deux injections d'une période allant de 21 à 49 jours (de 3 à 7 semaines). Les autorités sanitaires rappellent aussi que les personnes qui ont déjà eu le Covid n'ont besoin que d'une seule dose. Or plus de 22% des personnes en métropole auraient déjà été infectées et plus de 40% en Île-de-France, selon des modélisations de l'Institut Pasteur. Dès la semaine prochaine, les centres de vaccination vont donc peu à peu proposer des tests sérologiques rapides pour détecter la présence d'anticorps. Ces tests dits Trod ne nécessitent qu'une goutte de sang prélevée au bout du doigt, et le résultat tombe en un quart d'heure. Il sera ainsi possible de savoir immédiatement si une seconde dose est nécessaire.

Lever les dernières hésitations

« Nous avons constaté que le principal moteur motivationnel pour les gestes barrières reste l'intensité de l'épidémie. La décroissance épidémique pourrait de la même manière provoquer un ralentissement de la vaccination d'ici la semaine prochaine », prédit Jocelyn Raude, enseignant-chercheur à l'École des hautes études en santé publique à Rennes. Le spécialiste en épidémiologie psychosociale, souligne l'importance d'une approche personnalisée pour décider ceux qui hésitent encore. « Et pour cela nous avons un grand avantage, nous avons accès non seulement aux personnes mais aussi à leur cercle familial, ce qui est très utile pour informer et lutter contre



Administration d'une dose de Comirnaty, le vaccin de Pfizer/BioNTech contre le Covid-19, dans un centre médical, à Nantes. STÉPHANE MAHE/REUTERS

les croyances », souligne Patrick Chamboredon, président du Conseil national de l'ordre des infirmiers. L'indécision est parfois liée à des aspects plus pragmatiques, « moins il y a d'obstacles, moins les personnes hésitent », rappelle Nathalie Déchanet, professeure à la Haute École de santé de Fribourg (Suisse). Faciliter la prise de rendez-vous, offrir des places de parking ou des horaires très souples, peut décider certaines personnes. Plus radicale, l'Académie de médecine estime que la pédagogie a atteint ses limites et recommande l'obligation vaccinale, « une mesure indispensable pour se prémunir d'une quatrième vague à la rentrée », estime le Pr Yves Buisson, académicien responsable de la cellule de veille sur le Covid-19.

Compléter la vaccination des personnes avec comorbidités

Le premier ministre a donné comme objectif que 85% des plus de 50 ans et des adultes souffrant de comorbidités aient reçu au moins une injection fin août. Pour ces derniers, on est encore loin du compte : 65% d'entre eux sont aujourd'hui primo-vaccinés, selon la direction générale de la santé (DGS), qui concède que c'est « insuffisant ». Ces personnes sont en effet les plus à risque de développer une forme grave de la maladie. Fin mai, l'Assurance-maladie constatait aussi le faible taux de vaccination chez les personnes obèses, qui n'étaient que 48% à avoir reçu au moins une injection. Or ils représentent près de la moitié des patients admis en réanimation.

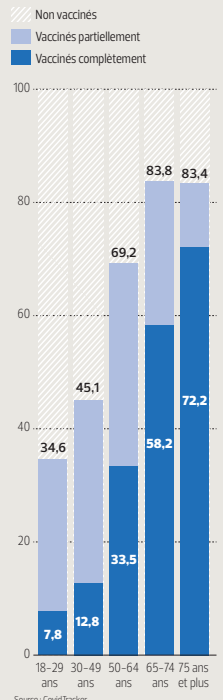
Pour les inciter à se faire vacciner, la Cnam a annoncé vouloir contacter, par téléphone ou courrier, certains patients pour leur proposer des créneaux de vaccination prioritaires. Elle devrait aussi transmettre aux médecins la liste de leurs patients à risque non vaccinés pour qu'ils puissent les sensibiliser à ce sujet. La DGS rappelle que le vaccin à ARN de Moderna est disponible pour tous les publics, en pharmacie, chez les généralistes et les infirmiers.

Assurer des livraisons de doses suffisantes

Après 23 millions de doses livrées en juin par les laboratoires, « les volumes seront au moins aussi importants en juillet », assure le ministère de la Santé. En juin, Pfizer, premier pourvoyeur de vaccins de l'Hexagone, avait livré environ 15 millions de doses pour « soutenir la demande du gouvernement d'accélérer sa campagne de vaccination avant l'été », explique le laboratoire. En juillet, il fournira 14 millions de doses. Moderna livrera 3 millions de doses, avant une montée en cadence des livraisons prévues au deuxième semestre. De son côté, Johnson & Johnson fournira plus de 1 million de doses en juillet. Le reste sera approvisionné par AstraZeneca. Mais le taux d'utilisation des vaccins J&J et AstraZeneca reste bien plus faible que ceux de Pfizer et de Moderna. En août, les prévisions de livraisons ne sont pas encore connues. Pfizer assure toutefois qu'il livrera 32 millions de doses au troisième trimestre, conformément à ses engagements. ■

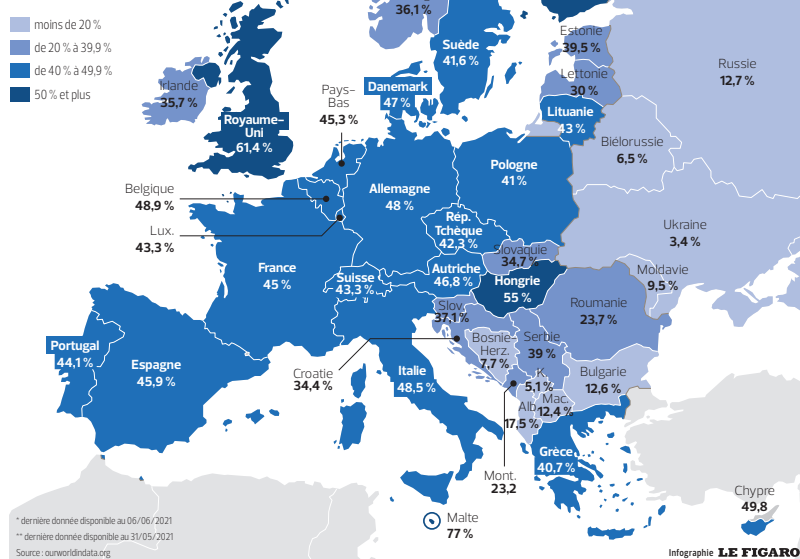
En France, 8 seniors sur 10 sont partiellement vaccinés

TAUX DE VACCINATION PAR CLASSE D'ÂGE, EN % AU 13 JUIN 2021



Une Europe à plusieurs vitesses

Part des habitants ayant reçu au moins une dose de vaccin anti-Covid au 13/06/2021, en %



Vous hésitez à vous faire vacciner en juin parce que vous serez en vacances en juillet ? (...) Nous modifions les systèmes de rendez-vous pour vous permettre de programmer votre rappel entre 21 et 49 jours après la 1^{re} injection

OLIVIER VÉRAN, MINISTRE DE LA SANTÉ, DANS UN TWEET PUBLIC MARDI

126 000 tonnes de masques importés en France en 2020

Un ado, trois accords: une vaccination très encadrée

AGNÈS LECLAIR @AgnèsLeclair

IL Y A CEUX qui rêvent de « partir en voyage », ceux qui comptent bien « faire des grosses fêtes » ou « aller à des festivals » cet été et ceux qui espèrent tout simplement « retrouver une vie normale ». Privés de liberté à l'âge de tous les possibles, nombre d'adolescents ont décidé de se saisir de la nouvelle possibilité de vaccination ouverte mardi aux 12-17 ans. À l'ouverture des rendez-vous, pas moins de 62 000 inscriptions de moins de 18 ans ont été enregistrées sur le site Doctolib.

Cet effet de démarrage ne saurait occulter le débat familial sur la vaccination des plus jeunes. Car, pour recevoir leur première injection de Pfizer/BioNTech, les 3,5 millions d'adolescents de plus de 12 ans ne doivent pas seulement donner leur consentement. Ils doivent aussi ob-

tenir le feu vert de leurs deux parents et venir accompagné de l'un d'entre eux. Alors que près d'un enfant mineur sur cinq a des parents séparés, les risques de désaccords sont importants. « C'est un choix étonnant alors que ce double accord des parents ne s'applique pas aux actes ordinaires de la vie de l'enfant. Faut-il considérer que le vaccin est un acte "non usuel" qui engage son avenir ? » s'étonne Nathalie Guellier, créatrice du site Parent Solo. « En cas d'éloignement géographique, obtenir la deuxième signature sera plus complexe. Et dans les séparations difficiles, tout est source de conflit, rappelle-t-elle. Des parents vont donc choisir de dire non, ou encore de ne pas répondre pour faire obstruction à la vaccination. »

Ce processus « risque de limiter la vaccination des adolescents », avertit Jean-Paul Hamon, candidat généraliste et président de la Fédération des médecins

de France. Mercredi, dans un centre de Clamart, il a procédé à des centaines d'injections, y compris dans des épaules d'adolescents. Et si, sur place, « tout se passe très bien », il a reçu il y a quelques jours dans son cabinet une mère très réticente au vaccin pour son fils de 16 ans alors que l'adolescent et son père étaient partants. « Cette organisation va compliquer la vaccination des ados », juge-t-il.

« Un acte très solennel »

En cas de désaccord, le juge aux affaires familiales peut être saisi. « Ce système de double accord ouvre la porte à des conflits mais je ne pense pas qu'ils seront nombreux à arriver devant les tribunaux. L'imagine que les parents en mal d'approbation vont essayer de faire vacciner l'enfant sans le dire à leur ex-conjoint, projette M^{me} Poivey-Leclercq. Cet accord tripartite fait d'une simple vaccination un acte très solennel. »

Cette avocate spécialiste du droit de la famille s'interroge sur la nécessité d'obtenir le consentement des plus jeunes. « À 12 ans, est-ce à lui de décider ? N'est-ce pas remettre en cause l'autorité parentale ? Dans d'autres situations, comme une action de contestation en paternité, le mineur se soumet à un test sanguin sans pouvoir le refuser... », remarque-t-elle. Que dira par exemple Maud, quadra parissienne, si sa fille de 14 ans lui demande un rendez-vous vaccinal ? « Ses amis sont vaccinés mais je la trouve un peu jeune. J'essayerai de temporiser », prévoit-elle. Dans son avis sur la vaccination des mineurs contre le Covid-19, le Comité national consultatif d'éthique a insisté sur l'obligation de prendre en compte le consentement de la personne mineure, inscrite dans le code de la Santé. Mais l'autorité indépendante regrette aussi un lancement précipité de la vaccination des ados. ■